



Assemblée générale

Distr.: Limitée
15 juin 2006

Français
Original: Anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Quarante-neuvième session
Vienne, 7-16 juin 2006

Projet de rapport

Chapitre II

Additif

C. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-troisième session

1. Le Comité a pris note avec satisfaction du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-troisième session (A/AC.105/869), qui rendait compte des résultats de ses délibérations au sujet des questions dont l'avait chargé l'Assemblée générale dans sa résolution 60/99.
2. Le Comité a remercié le Président sortant du Sous-Comité, Dumitru-Dorin Prunariu (Roumanie) pour la compétence avec laquelle il avait dirigé les débats et y avait contribué.
3. À la 554^e séance du Comité, le 9 juin, le Président du Sous-Comité a fait une déclaration dans laquelle il a présenté les travaux réalisés par ce dernier à sa quarante-troisième session.
4. Les représentants de l'Algérie, du Brésil, du Burkina Faso, du Canada, du Chili, de la Chine, de la Colombie, des États-Unis d'Amérique, de la Grèce, de l'Inde, de l'Indonésie, de la République islamique d'Iran, de l'Italie, du Japon, de la Malaisie, du Nigéria, de la République de Corée, de la République tchèque, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Thaïlande, de l'Ukraine, de la République bolivarienne du Venezuela et [...] ont fait des déclarations sur ce point de l'ordre du jour. Pendant le débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par les représentants des États membres suivants: [...].



5. Les exposés ci-après ont été présentés au Comité dans le cadre de ce point de l'ordre du jour:

a) "L'utilisation de la télédétection par satellite pour la gestion des catastrophes", par Arshad Siraj (Pakistan);

b) "Mars-Express: tout près d'un monde fascinant", par Ralf Jaumann (Allemagne);

c) "L'étude de l'AIEA sur la gestion du trafic spatial", par Kai-Uwe Schrogl (Académie internationale d'astronautique).

6. Le Comité s'est félicité des exposés spéciaux présentés au Sous-Comité sur des sujets variés et a noté qu'ils apportaient un contenu technique supplémentaire aux débats de ce dernier, ainsi que des informations utiles et d'actualité sur les nouveaux programmes et développements dans le domaine spatial et des exemples de techniques spatiales.

7. Le Comité s'est félicité de la coopération interinstitutions continue au sein du système des Nations Unies. Il a pris note des efforts des organismes des Nations Unies pour utiliser de manière coordonnée les applications spatiales afin d'atteindre les buts et objectifs du Sommet mondial pour le développement durable, de la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2 de l'Assemblée générale), du Sommet mondial sur la société de l'information, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques¹ et du Protocole de Kyoto². Il a en outre noté la coordination entre les organismes des Nations Unies dans la mise en œuvre du plan sur 10 ans en vue de l'établissement du Système mondial des systèmes d'observation de la Terre (GEOSS).

1. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

a) Activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

8. À l'ouverture des débats sur ce point, la Spécialiste des applications des techniques spatiales a brièvement décrit la stratégie générale d'exécution du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, qui consisterait à se concentrer sur des domaines thématiques prioritaires, en mettant l'accent dans plusieurs d'entre eux sur le renforcement des capacités et le développement durable des pays en développement, et à traiter diverses questions liées aux objectifs mondiaux de l'ONU en matière de développement.

9. Le Comité a pris note des thèmes prioritaires du Programme, indiqués dans le rapport de la Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/861, par. 5).

10. Le Comité a pris note des activités du Programme réalisées en 2005, décrites dans le rapport du Sous-Comité scientifique et technique (A/AC.105/869, par. 40 à 43) et le rapport de la Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/861, par. 52 et annexe I). Il a remercié le Bureau des affaires spatiales de la façon dont ces activités avaient été exécutées avec le peu de ressources

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1771, n° 30822.

² FCCC/CP/1997/7/Add.1, décision 1/CP.3, annexe.

disponibles. Il a également remercié les gouvernements ainsi que les organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui avaient parrainé des activités et a noté avec satisfaction les progrès continus réalisés dans l'exécution des activités prévues pour 2006, énumérées dans le rapport du Sous-Comité (A/AC.105/869, par. 44).

11. Le Comité a noté avec satisfaction que le Programme aidait les pays en développement et les pays à économie en transition à participer aux activités spatiales réalisées en application de diverses recommandations d'UNISPACE III et à en tirer parti.

12. Le Comité s'est à nouveau déclaré préoccupé par la modicité des ressources financières mises à la disposition du Programme et a lancé un appel à l'ensemble des bailleurs de fonds pour qu'ils versent des contributions volontaires. Il a estimé que les ressources limitées dont disposait l'ONU devaient être affectées aux activités les plus prioritaires et a noté que le Programme des Nations Unies pour l'application des techniques spatiales était l'activité prioritaire du Bureau des affaires spatiales.

i) Conférences, stages de formation et ateliers du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

13. Le Comité a remercié les Gouvernements du Népal et de la République arabe syrienne, ainsi que l'ESA et le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes d'avoir coparrainé et accueilli des activités du Programme entre janvier et mai 2006 (A/AC.105/869, par. 44 a) et b)).

14. Le Comité a approuvé l'organisation des ateliers, stages de formation, colloques et réunions d'experts prévus pour le restant de l'année 2006 et a remercié l'Afrique du Sud, l'Autriche, la Chine, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, l'Inde, l'Ukraine, la Zambie, ainsi que l'ESA, l'AIA et la FIA d'avoir coparrainé, accueilli et appuyé ces activités (A/AC.105/869, par. 44 c) à j)).

15. Le Comité a approuvé le programme d'ateliers, de stages de formation, de colloques et de conférences ci-après prévus en 2007 en faveur des pays en développement:

a) Deux ateliers sur l'utilisation des techniques spatiales pour la gestion des catastrophes;

b) Trois ateliers ou colloques sur l'application des techniques spatiales à la surveillance de l'environnement et à la gestion des ressources naturelles, destinées à aborder diverses questions liées aux objectifs mondiaux de l'ONU en matière de développement;

c) Un stage de formation sur les techniques satellitaires pour la télésanté;

d) Un atelier ONU/FIA;

e) Un atelier sur le droit de l'espace;

f) Un atelier sur l'Année héliophysique internationale et les sciences spatiales fondamentales;

g) Un atelier sur les applications des petits satellites aux études sur la santé, organisé conjointement par la Fédération de Russie et le Bureau des affaires

spatiales à l'occasion du cinquantième anniversaire du lancement historique du premier satellite artificiel mondial, Spoutnik 1;

h) Des stages de formation organisés aux centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales, affiliés à l'ONU.

16. Le Comité a noté avec satisfaction que, depuis sa quarante-huitième session, divers États Membres et organisations avaient versé des contributions supplémentaires pour 2006.

17. Le Comité a noté avec satisfaction que les pays hôtes des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales leur apportaient un soutien financier et en nature appréciable.

ii) *Bourses de longue durée pour une formation approfondie*

18. Le Comité a remercié le Gouvernement italien d'avoir offert, par l'intermédiaire du Politecnico di Torino et de l'Istituto Superiore Mario Boella, et en collaboration avec l'Istituto Elettrotecnico Nazionale Galileo Ferraris, quatre bourses de 12 mois pour des études postuniversitaires sur les systèmes mondiaux de navigation par satellites (GNSS) et leurs applications.

19. Le Comité a noté qu'il importait de développer les possibilités de formation approfondie dans tous les domaines des sciences et des techniques spatiales et leurs applications en offrant des bourses de longue durée, et il a instamment prié les États Membres de faire en sorte que leurs institutions compétentes offrent de telles possibilités.

iii) *Services consultatifs techniques*

20. Le Comité a pris note avec satisfaction des services consultatifs techniques fournis dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales à l'appui d'activités et de projets favorisant la coopération régionale dans le domaine des applications spatiales, comme indiqué dans le rapport de la Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/861, par. 32 à 40).

b) Service international d'information spatiale

21. Le Comité a noté avec satisfaction la parution des publications intitulées *Seminars of the United Nations Programme on Space Applications*³ et *Highlights in Space 2005*⁴.

22. Le Comité a noté avec satisfaction que le Secrétariat avait continué d' étoffer le Service international d'information spatiale et le site Web du Bureau des affaires spatiales <www.oosa.unvienna.org>. Il a également noté avec satisfaction que le Secrétariat avait créé un site Web sur la coordination des activités spatiales des organismes des Nations Unies <www.uncosa.unvienna.org>.

³ Publication des Nations Unies, numéro de vente: E.06.I.5.

⁴ Publication des Nations Unies, numéro de vente: E.06.I.6.

c) Coopération régionale et interrégionale

23. Le Comité a rappelé que, dans sa résolution 50/27 du 6 décembre 1995, l'Assemblée générale avait fait sienne la recommandation du Comité tendant à ce que des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales soient créés dans les meilleurs délais, sur la base de l'affiliation à l'ONU, affiliation qui leur donnerait la notoriété indispensable et leur permettrait d'attirer des donateurs ainsi que d'établir des relations scientifiques avec les institutions nationales et internationales dans le domaine de l'espace.

24. Le Comité a noté avec satisfaction que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales continuait à mettre l'accent sur la coopération avec les États Membres, aux niveaux régional et mondial, pour fournir un appui à ces centres. Il a noté que tous les centres régionaux avaient conclu un accord d'affiliation avec le Bureau des affaires spatiales.

25. Le Comité a noté également que l'Assemblée générale était convenue, dans sa résolution 60/99, que les centres régionaux devraient continuer à rendre compte au Comité de leurs activités chaque année.

26. Le Comité a noté que les principales activités des centres régionaux ayant reçu un appui au titre du Programme en 2005 ainsi que les activités prévues en 2006 et 2007 étaient exposées dans le rapport de la Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/861, annexe III).

27. Conformément à la résolution 60/99 de l'Assemblée générale, les représentants des centres régionaux situés au Brésil et au Mexique, en Inde, au Maroc et au Nigéria ont présenté au Comité un bilan des stages de formation postuniversitaire de neuf mois que les centres avaient organisés sur les sciences et techniques spatiales pour leurs régions respectives.

28. Le Comité a noté que le Gouvernement indien n'avait cessé, au cours des 10 années écoulées, d'apporter un appui important au Centre de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique, notamment en mettant à sa disposition les moyens et les compétences nécessaires par l'intermédiaire de l'Organisation indienne de recherche spatiale (ISRO) et du Département de l'espace, et a noté avec satisfaction que le Centre avait célébré son dixième anniversaire en 2005. Il a noté aussi qu'à ce jour, le Centre avait organisé 23 stages de formation postuniversitaire de neuf mois: 10 sur la télédétection et les systèmes d'information géographique (SIG), 5 sur les communications par satellite, 4 sur la météorologie par satellite et le climat mondial, et 4 sur les sciences spatiales et atmosphériques. Le Centre avait aussi organisé 16 stages et ateliers courts sur les 10 années écoulées. Le Comité a noté que, pour couronner une décennie d'activités de formation, le Centre prévoyait d'obtenir le statut de centre international d'excellence dans le domaine de la formation, de l'enseignement et de la recherche.

29. Le Comité a noté que les campus du Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Amérique latine et les Caraïbes (au Brésil et au Mexique) avaient commencé à organiser en 2003 des stages de formation postuniversitaire de neuf mois. Le Centre recevait un appui considérable des Gouvernements brésilien et mexicain. Le campus brésilien avait tiré parti des installations mises à sa disposition par l'Institut national de recherche spatiale (INPE) du Brésil. Le campus mexicain, qui bénéficiait de l'appui de l'Institut

national d'astrophysique, d'optique et d'électronique, disposait d'installations de haute qualité similaires. Le campus brésilien avait déjà organisé quatre stages de formation postuniversitaire de neuf mois sur la télédétection et les SIG. Le Centre avait également organisé six ateliers et stages de courte durée depuis son inauguration. En 2005, son Conseil d'administration avait, lors de sa réunion, renforcé les clauses de l'accord portant création du Centre relatives à l'adhésion d'autres États d'Amérique latine et des Caraïbes.

30. Le Comité a noté que le Centre régional africain des sciences et technologies de l'espace, en langue française, organisait depuis son inauguration en 1998 des stages de formation postuniversitaire de neuf mois. Sis à Rabat, le Centre bénéficiait de l'appui actif du Gouvernement marocain et d'importantes institutions nationales, comme le Centre Royal de télédétection spatiale, l'École Mohammadia d'ingénieurs, l'Institut agronomique et vétérinaire Hassan II, l'Institut national des postes et télécommunications et la Direction de la météorologie nationale. Le Comité a noté que le CRASTE-LF avait déjà organisé huit stages de formation postuniversitaire de neuf mois, sur la télédétection et les SIG, les communications par satellite ainsi que la météorologie par satellite et le climat mondial. Depuis son inauguration, le Centre avait organisé 13 ateliers et conférences de courte durée. Il avait notamment accueilli en 2005 deux ateliers de courte durée, parrainés conjointement par les États-Unis d'Amérique, l'ESA, l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO) et le Bureau des affaires spatiales, l'un sur la distribution des données LANDSAT pour le développement durable en Afrique, l'autre sur les informations spatiales et le développement durable.

31. Le Comité a rappelé que le Centre régional africain de formation aux sciences et techniques spatiales, en langue anglaise, avait été inauguré au Nigéria en 1998. Ce centre fonctionnait sous les auspices de l'Agence nationale pour la recherche-développement dans le domaine spatial et était établi sur le campus de l'Université Obafemi Awolowo à Ile-Ife (Nigéria). Le Comité a noté que les installations dont disposait le Centre avaient été mises à sa disposition par des départements de l'Université. Le Centre avait déjà organisé huit stages de formation postuniversitaire de neuf mois, sur la télédétection et les SIG, la météorologie par satellite et le climat mondial, les communications par satellite et les sciences spatiales et atmosphériques. Il avait également organisé sept activités de courte durée. Son directeur recherchait l'appui politique des gouvernements des États Membres africains afin de renforcer le fonctionnement du Centre, au bénéfice de la région.

32. Le Comité a noté qu'en juillet 2006, le Gouvernement chinois, en coopération avec le secrétariat de la Coopération multilatérale Asie-Pacifique concernant les techniques spatiales et leurs applications (AP-MCSTA), organiserait son premier cours d'enseignement universitaire supérieur de neuf mois, sur les applications des techniques spatiales, en s'inspirant des quatre programmes d'enseignement mis au point par l'Organisation des Nations Unies. Ce cours serait organisé et dispensé à l'université d'aéronautique et d'astronautique de Beijing. Le Gouvernement chinois et le secrétariat de l'AP-MCSTA accorderaient conjointement des bourses intégrales et partielles à quelques participants de pays en développement de la région de l'Asie et du Pacifique.

33. Le Comité a noté avec satisfaction que, comme l'a noté l'Assemblée générale dans sa résolution 60/99, le Gouvernement équatorien accueillerait la cinquième Conférence de l'espace pour les Amériques à Quito du 25 au 28 juillet 2006 et que

le Gouvernement chilien, en vue de cette Conférence, avait organisé une réunion préparatoire les 28 et 29 mars 2006 avec l'appui du Gouvernement colombien, de l'UNESCO et du Bureau des affaires spatiales.

34. Le Comité a noté que la réunion préparatoire de la cinquième Conférence de l'espace pour les Amériques avait publié une déclaration qui identifiait les applications spatiales pour la sécurité humaine et le développement durable qui seraient analysées pendant la Conférence. Ces applications comprenaient le téléenseignement, la télémédecine, la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets, la préservation de l'environnement et la protection du patrimoine culturel.

35. Le Comité a noté avec satisfaction que, comme l'a noté l'Assemblée générale dans sa résolution 60/99, le Gouvernement nigérian, en collaboration avec les Gouvernements algérien et sud-africain, avait accueilli la première Conférence de dirigeants africains sur les sciences et techniques spatiales au service du développement durable en novembre 2005. Il a noté également que la Conférence se tiendrait tous les deux ans et que le Gouvernement sud-africain avait proposé de l'accueillir en 2007 et le Gouvernement algérien, en 2009.

36. Le Comité a noté avec satisfaction que la Convention sur la création de l'organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique avait été ouverte à la signature à Beijing le 28 octobre 2005, et qu'elle comptait neuf États signataires au 1^{er} juin 2006. Il a noté également que la Convention entrerait en vigueur après sa ratification par cinq États, et établirait ce faisant l'Organisation, dont le siège serait à Beijing.

37. Le Comité a noté avec satisfaction que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales avait commencé à travailler à plusieurs projets pilotes d'importance nationale ou régionale dans des pays en développement, à savoir:

a) Coparrainer un projet intitulé "Cartographie des zones d'aquaculture côtière touchées par le tsunami dans le nord de Sumatra au moyen de l'imagerie satellite haute résolution", avec l'Institut de recherche aérospatiale de la République de Corée. Ce projet a été proposé par le Centre d'imagerie, de télédétection et de traitement de Singapour;

b) Coparrainer, avec l'Inde et les États-Unis d'Amérique, un projet sur les applications de la télémédecine en Afghanistan;

c) Lancer un projet, intitulé "L'Himalaya vu de l'espace", avec l'ESA et le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes (ICIMOD) pour mettre en œuvre un nouveau module sur des études de cas des techniques spatiales pour le programme Eduspace de l'ESA;

d) Distribuer des données Landsat offertes par les États-Unis d'Amérique aux établissements africains d'enseignement, de formation et de développement de projets;

e) Diriger conjointement avec la Colombie, et avec l'appui de l'UIT, l'élaboration d'un outil d'analyse de l'occupation de l'orbite géostationnaire;

f) Aider à la mise en place d'un groupe spécial sur la santé utilisant les techniques spatiales pour l'Amérique latine et les Caraïbes;

g) Aider au lancement et au développement de quatre projets liés à la formation à la télésanté, à l'élaboration d'une méthode d'alerte précoce de la grippe aviaire, à l'évaluation des configurations des réseaux de systèmes de communications, et à une évaluation des besoins pour la mise en œuvre de programmes nationaux de télésanté dans les pays d'Asie;

h) Lancer deux projets dans l'intérêt des pays d'Asie occidentale et d'Afrique du Nord: "Élaboration d'une stratégie d'alerte précoce utilisant les techniques spatiales" et "Accessibilité et partage des données: Créer des cartes de base pour des types ciblés de catastrophes naturelles". Ces projets seront réalisés par des équipes nationales bénévoles selon le principe du moindre coût et du non-transfert de fonds entre les parties qui y participent;

i) Poursuivre, dans le domaine des sciences spatiales fondamentales, la coopération avec le Japon pour aider l'astronomie dans les pays en développement grâce au programme japonais d'aide publique au développement, et poursuivre les possibilités de déployer dans le monde entier, pour l'Année héliophysique internationale, des instruments terrestres peu coûteux;

j) Continuer de s'appuyer sur la demande d'adhésion et la participation potentielles du Bureau des affaires spatiales à la Charte relative à une coopération visant à l'utilisation coordonnée des moyens spatiaux en cas de situation de catastrophe naturelle ou technologique;

k) Définir des activités liées à la formation impliquant des jeunes professionnels et des étudiants des applications des techniques spatiales, en coopération avec le Conseil consultatif de la génération spatiale.

38. Le Comité a noté aussi que le Programme faisait bon accueil aux coparrains de projets futurs dans l'intérêt des pays en développement.

d) Système international de satellites pour les recherches et le sauvetage

39. Le Comité a rappelé que, à sa quarante-quatrième session, il était convenu d'examiner chaque année un rapport sur les activités du Système international de satellites pour les recherches et le sauvetage (COSPAS-SARSAT) dans le cadre de son examen du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et que les États membres devraient faire rapport sur leurs activités concernant le COSPAS-SARSAT⁵.

40. Le Comité a noté avec satisfaction que COSPAS-SARSAT, entreprise en coopération lancée à la fin des années 1970 et impliquant le Canada, la France, la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique, utilisait les techniques spatiales pour aider les aviateurs et les marins en détresse du monde entier. Depuis 1982, COSPAS-SARSAT avait mis en place à l'échelle mondiale des balises de détresse analogiques et numériques, et avait développé son segment spatial pour y inclure des charges utiles spéciales sur des satellites en orbite géostationnaire et en orbite basse qui émettaient actuellement des signaux d'alerte.

41. Le Comité a noté avec satisfaction que COSPAS-SARSAT comptait actuellement 37 États membres, qui proposaient six orbites polaires et cinq satellites

⁵ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément n° 20 et rectificatif (A/56/20 et Corr.1), par. 220.

géostationnaires assurant une couverture de toute la planète pour la recherche et les balises de sauvetage. En 2005, COSPAS-SARSAT avait contribué au sauvetage de plus de 1 400 personnes au cours de plus de 450 incidents. Depuis 1982, COSPAS-SARSAT avait aidé à sauver environ 18 500 personnes.

42. Le Comité a noté que les États membres de COSPAS-SARSAT étudiaient l'utilisation de satellites en orbite MEO pour améliorer les opérations internationales de recherche et de sauvetage aidées par satellite.

2. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications pour les pays en développement et la surveillance de l'environnement terrestre

43. Le Comité a noté que, conformément à la résolution 60/99 de l'Assemblée générale, le Sous-comité scientifique et technique avait poursuivi son examen des questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite. Le Comité a pris note de la discussion du Sous-Comité au titre de ce point de l'ordre du jour, comme il est indiqué dans son rapport (A/AC.105/869, par. 82 à 91).

44. Le Comité a insisté sur l'importance de la technologie de la télédétection pour le développement durable et souligné à cet égard qu'il importait de fournir un accès non discriminatoire aux données de télédétection les plus récentes et aux informations dérivées à un coût raisonnable et en temps utile.

45. Le Comité a noté que le progrès technique et les applications des satellites d'observation de la Terre étaient importants pour les pays en développement en raison des possibilités qu'ils offraient en matière de développement durable.

46. Le Comité a souligné l'importance du renforcement des capacités d'adoption et d'exploitation des techniques de télédétection, en particulier pour répondre aux besoins des pays en développement.

47. Le Comité a également insisté sur l'importance de la coopération internationale parmi les États membres pour ce qui est de l'exploitation des satellites de télédétection, et en particulier du partage d'expériences et de techniques.

48. Le point de vue a été exprimé que le colloque COSPAR/FIA qui se tiendra en 2007 sur le thème "L'utilisation de l'orbite équatoriale pour les applications spatiales: défis et opportunités", était étroitement lié à l'utilisation de l'orbite équatoriale à des fins de télédétection.

3. Débris spatiaux

49. Le Comité a noté que, conformément à la résolution 60/99 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique avait poursuivi son examen de la question des débris spatiaux comme prévu dans le plan de travail qu'il avait adopté à sa trente-huitième session (A/AC.105/761, par. 130) et amendé à sa quarante-deuxième session (A/AC.105/848, annexe II, par. 6). Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité sur cette question, dont il est rendu compte dans le rapport de celui-ci (A/AC.105/869, par. 92 à 114).

50. Le Comité a noté avec satisfaction que le Sous-Comité, à sa quarante-troisième session, avait convoqué de nouveau, conformément à la résolution 60/99

de l'Assemblée générale, le Groupe de travail sur les débris spatiaux, sous la présidence de M. Claudio Portelli (Italie), pour qu'il examine les questions découlant de son plan de travail et que le Sous-Comité avait fait siennes les recommandations du Groupe de travail qui figurent dans son rapport (A/AC.105/869, par. 101 et annexe II).

51. Le Comité a pris note avec satisfaction que, à cette session et un an avant la date prévue, le Groupe de travail avait réussi à terminer le projet de lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Sous-Comité scientifique et technique et qu'un consensus s'était dégagé sur ce document (A/AC.105/C.1/L.284), qui se fonde et s'aligne, pour ce qui est des aspects techniques, sur les lignes directrices relatives au même sujet établies par le Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux. Il a également noté que ces dernières étaient considérées comme un document de nature technique, tandis que les lignes directrices du Sous-Comité contiendraient des recommandations générales et ne seraient pas plus rigoureuses, d'un point de vue technique, que celles du Comité de coordination interinstitutions.

52. Le Comité a également noté que le projet de lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux sur lequel le Sous-Comité s'était entendu était distribué au niveau national en vue de rechercher un accord qui permettrait à ce dernier d'approuver le projet à sa quarante-quatrième session, en 2007, et que, si elles devaient être adoptées, ces lignes directrices n'auraient qu'un caractère facultatif et seraient appliquées grâce à des mécanismes nationaux sans être juridiquement contraignantes en vertu du droit international.

53. Le Comité a noté que certains États avaient déjà volontairement mis en œuvre, dans le cadre de mécanismes nationaux, des mesures de réduction des débris spatiaux conformes aux lignes directrices du Comité de coordination interinstitutions afin de promouvoir ce type de mesures.

54. Le point de vue a été exprimé que, après avoir été distribué au niveau national, le projet de document devrait être modifié en tenant compte des commentaires reçus des États membres.

55. Le point de vue a été exprimé que, si le Sous-Comité devait adopter les lignes directrices à sa quarante-quatrième session en 2007, il serait préférable de les présenter à l'Assemblée générale dans un projet de résolution distinct de l'Assemblée plutôt que sous la forme d'un additif au rapport du Comité, ce qui permettrait de mieux mettre en évidence l'importance de leur acceptation et la capacité du Comité de traiter efficacement de questions décisives qui, à long terme, pourraient avoir une incidence sur l'accès à l'espace.

56. Le Comité a rappelé que, dans sa résolution 59/116 du 10 décembre 2004, l'Assemblée générale était convenue avec le Sous-Comité que la coopération internationale était nécessaire pour élaborer des stratégies, plus adéquates et d'un coût abordable, destinées à atténuer les risques potentiels que présentaient les débris spatiaux pour les futures missions spatiales. Il a également rappelé que le Sous-Comité était convenu, à sa quarante-deuxième session, que les États Membres, en particulier ceux qui poursuivaient des programmes spatiaux, devraient accorder davantage d'attention au risque de collisions entre des objets spatiaux, notamment ceux ayant des sources d'énergie nucléaires à leur bord, et des débris spatiaux, ainsi

qu'à la rentrée de ces débris dans l'atmosphère et à d'autres aspects de la question (A/AC.105/848, par. 90).

57. Certaines délégations ont estimé que l'utilisation de l'espace dans l'avenir était fonction du maintien à un niveau acceptable des débris spatiaux et que ceux-ci mettaient grandement en péril l'exploitation sans restriction des satellites fonctionnels et, partant, l'accès continu de la communauté internationale aux retombées bénéfiques de l'espace. Certaines délégations ont exprimé l'avis que la question des débris spatiaux était étroitement liée au problème que commençait à poser la gestion du trafic spatial et que, à cet égard, la présentation au Comité de l'étude de l'Académie internationale d'astronautique sur la gestion du trafic spatial avait été opportune et riche d'enseignements.

58. Certaines délégations ont dit que les lignes directrices non contraignantes élaborées par le Sous-Comité représenteraient une avancée significative si elles étaient adoptées, mais qu'elles ne couvriraient pas toutes les situations dans lesquelles des déchets étaient générés et qu'il fallait donc poursuivre leur examen. Le point de vue a également été exprimé qu'il était probable que le de débris spatiaux continuerait d'augmenter, ce qui, avec le temps, accroîtra le risque de collision. Il faudrait continuer de s'efforcer de mettre au point les moyens techniques permettant de commencer à retirer les débris spatiaux existants de leurs orbites afin de mettre un terme à la dégradation de l'environnement spatial. Ces délégations ont également estimé que la prolifération de débris spatiaux compromettrait l'avenir des programmes spatiaux et la sécurité des équipages envoyés en mission dans l'espace et réduisait les avantages tirés des activités spatiales.

4. Utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace

59. Le Comité a noté que, conformément à la résolution 60/99 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique avait poursuivi son examen du point relatif à l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace. Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité sur cette question, dont le Sous-Comité a rendu compte dans son rapport (A/AC.105/869, par. 115 à 129).

60. Le Comité a noté avec satisfaction qu'à sa quarante-troisième session, le Sous-Comité avait convoqué de nouveau son Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace sous la présidence provisoire de Sam A. Harbison (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord). Le Comité a également noté avec satisfaction que le Groupe avait considérablement avancé et mené un travail satisfaisant et précis dans la définition et l'élaboration de formules possibles en vue de l'établissement d'un cadre international d'objectifs et de recommandations d'ordre technique aux fins de la sûreté des applications prévues et prévisibles des sources d'énergie nucléaires dans l'espace.

61. Le Comité a pris note avec satisfaction de la conclusion fructueuse des travaux de l'Atelier technique conjoint sur les objectifs, la portée et les caractéristiques générales d'une éventuelle norme de sûreté technique pour les sources d'énergie nucléaires dans l'espace, qui avait été organisé par le Sous-Comité et l'AIEA à Vienne, du 20 au 22 février 2006, conformément à la résolution 60/99 de l'Assemblée générale.

62. Le Comité a pris note avec satisfaction de la réponse du Secrétariat de l'AIEA à la lettre du secrétariat du Comité à propos des questions soulevées à l'Atelier (A/AC.105/L.264).
63. Le Comité a pris note des observations et des conclusions de l'Atelier, qui figurent dans l'avant-projet de rapport de l'Atelier (A/AC.105/869, annexe III, appendice).
64. Le point de vue a été exprimé que les observations de l'Atelier qui figurent au paragraphe 4 a) de l'avant-projet de rapport de l'Atelier (A/AC.105/869, annexe III, appendice) devraient encourager la communauté internationale à élaborer un cadre technique pour l'utilisation des applications des sources d'énergie nucléaires dans l'espace, à le mettre en place et à l'appliquer rigoureusement.
65. Le point de vue a été exprimé qu'il convenait de prendre sérieusement en compte les conséquences que pourraient avoir les missions ayant à leur bord des sources d'énergie nucléaires pour la vie humaine et pour l'environnement.
66. Quelques délégations ont exprimé le point de vue que le Sous-Comité devait s'engager davantage en faveur de l'élaboration et l'adoption rapides par le Comité d'un cadre de sûreté général et internationalement reconnu pour l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace.
67. À la 561^e séance du Comité, le 14 juin, la Présidente par intérim du Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace du Sous-Comité, Alice Caponiti, a rendu compte des résultats des réunions intersessions du Groupe.
68. Le Comité a noté que le Groupe de travail avait examiné en détail les réponses reçues du Secrétariat de l'AIEA, qu'il était convenu que l'avant-projet de rapport de l'Atelier, sous sa forme actuelle, pourrait constituer une base solide pour le projet de rapport final de l'Atelier, qui sera présenté au Sous-Comité à sa prochaine réunion en 2007, et qu'il avait commencé à établir un projet de rapport sur la base de l'esquisse finale des objectifs, de la portée et des caractéristiques d'un cadre international d'objectifs et de recommandations techniques, en tenant compte du projet de rapport final de l'Atelier ainsi que des résultats des consultations menées avec l'AIEA sur les facteurs qui pourraient faciliter l'élaboration conjointe d'un cadre.
69. Le Comité a noté que le Groupe de travail a demandé à être représenté à la prochaine session de la Commission des normes de sûreté de l'AIEA qui se tiendra du 20 au 22 novembre 2006. À cet égard, le Comité a demandé au secrétariat d'envoyer une lettre au Secrétariat de l'AIEA indiquant le souhait du Groupe de travail d'être représenté à la session de la Commission, et de lui rendre compte des activités actuellement entreprises en vue de l'élaboration d'une éventuelle norme de sûreté technique pour les sources d'énergie nucléaires dans l'espace.

5. Télémedecine spatiale

70. Le Comité a noté que, conformément à la résolution 60/99 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique avait terminé l'examen du point relatif à la télémedecine spatiale, dans le cadre du plan de travail triennal adopté à sa quarantième session. Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité sur cette

question, dont le Sous-Comité a rendu compte dans son rapport (A/AC.105/869, par. 130 à 141).

71. Le Comité a pris note des progrès accomplis par le Sous-Comité dans le cadre de son plan de travail pluriannuel. Il a également noté que l'examen du point relatif à la télémédecine spatiale par le Sous-Comité avait permis aux pays en développement d'acquérir une meilleure connaissance des applications des techniques spatiales dans ce domaine. À cet égard, il a relevé un certain nombre d'activités destinées à renforcer la télémédecine aux niveaux régional et national. Il a constaté que l'examen de ce point avait donné l'occasion aux États membres et aux observateurs d'échanger des informations sur l'état de diverses applications spatiales de télémédecine et sur les projets conçus pour les mettre en œuvre.

6. Objets géocroiseurs

72. Le Comité a noté que, conformément à la résolution 60/99 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique avait examiné le point relatif aux objets géocroiseurs, dans le cadre du plan de travail triennal adopté à sa quarante et unième session et modifié à sa quarante-deuxième session. Il a pris note des débats du Sous-Comité sur cette question, dont le Sous-Comité a rendu compte dans son rapport (A/AC.105/869, par. 142 à 152).

73. Le Comité a noté avec satisfaction qu'un avant-projet du rapport synthétisant les travaux menés jusqu'à présent par l'Équipe sur les objets géocroiseurs et indiquant les activités complémentaires qui pourraient aider cette dernière à achever lesdits travaux serait présenté au Sous-Comité à sa quarante-quatrième session.

7. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes

[Texte devant faire l'objet d'un document distinct (A/AC.105/L.266/Add.4).]

8. **Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement**

74. Conformément à la résolution 60/99 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné le point relatif à l'orbite des satellites géostationnaires et aux communications spatiales à titre de thème de discussion distinct. Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité sur cette question, dont le Sous-Comité a rendu compte dans son rapport (A/AC.105/869, par. 189 à 196).

75. Certaines délégations ont de nouveau déclaré que, l'orbite géostationnaire étant une ressource naturelle rare, il y avait un risque de saturation. Elles ont estimé qu'il fallait l'exploiter de façon rationnelle, et que tous les pays, en particulier les pays en développement, devaient y avoir accès de façon équitable. Il fallait également tenir compte des besoins et des intérêts des pays en développement, de la situation géographique de certains pays et de la procédure suivie par l'Union internationale des télécommunications (UIT).

76. Le point de vue a été exprimé que ce point devrait être maintenu à l'ordre du jour pour être examiné plus avant par le Comité.

9. Année héliophysique internationale 2007

77. Le Comité a noté que, conformément à la résolution 60/99 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique avait examiné le point relatif à l'Année héliophysique internationale 2007, dans le cadre du plan de travail triennal adopté à sa quarante-deuxième session (A/AC.105/848, annexe I). Il a pris note des débats du Sous-Comité sur cette question, dont le Sous-Comité a rendu compte dans son rapport (A/AC.105/869, par. 177 à 188).

78. Le Comité a noté que l'Année héliophysique internationale 2007 serait une entreprise internationale associant des États de toutes les régions qui avaient prévu d'accueillir des réseaux d'instruments, de dépêcher des chercheurs scientifiques ou de contribuer à des missions spatiales. Il a en outre noté que l'Année permettrait d'appeler l'attention du monde entier sur l'importance que revêt l'instauration d'une coopération internationale pour la mise en œuvre d'activités de recherche dans le domaine de la physique des interactions Soleil-Terre.

79. Le Comité a noté avec satisfaction que, dans le cadre des célébrations de l'Année, l'École internationale pour jeunes astronomes se tiendrait en Malaisie en coopération avec l'Union astronomique internationale (UAI), du 6 au 27 mars 2007.

80. Le Comité a noté que le projet Enhanced Polar Outflow Probe (ePOP), la mission THEMIS comprenant cinq satellites et le projet Canadian Geospace Monitoring seraient opérationnels au cours de l'Année et produiraient des données très utiles qui pourraient être partagées avec la communauté scientifique mondiale.

81. Le Comité a également noté que pour célébrer l'Année, l'Institut national de l'aéronautique et de l'espace indonésien coordonnerait différentes activités, dont des recherches sur la physique solaire et la relation entre la terre et le soleil, des programmes d'informations du public et des projets comprenant des observations géomagnétiques.

10. Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-quatrième session du Sous-Comité scientifique et technique

82. Le Comité a noté que, conformément à la résolution 60/99 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique avait examiné des propositions relatives à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-quatrième session. Le Sous-Comité avait fait siennes les recommandations de son Groupe de travail plénier concernant le projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-quatrième session du Sous-Comité (A/AC.105/869, par. 197 à 199 et annexe I).

83. Le Comité a rappelé la recommandation qu'il avait formulée à sa quarante-septième session⁶, tendant à ce qu'à l'instar des années précédentes le colloque COSPAR/FIA et le colloque avec l'industrie alternent chaque année. Il a fait sienne la décision prise par le Sous-Comité de tenir en 2007 le colloque COSPAR/FIA et de suspendre le colloque avec l'industrie (A/AC.105/869, annexe I, par. 24).

84. Le Comité a fait sienne la recommandation tendant à ce que le colloque porte sur l'"Utilisation de l'orbite équatoriale pour l'application des techniques spatiales:

⁶ *Ibid.*, cinquante-neuvième session, Supplément n° 20 et rectificatif (A/59/20 et Corr.1 et 2), par. 137.

défis et opportunités”. Il a également approuvé la décision prise par le Sous-Comité de tenir ce colloque durant la première semaine de la quarante-quatrième session du Sous-Comité (A/AC.105/869, annexe I, par. 25).

85. Se fondant sur les délibérations du Sous-Comité scientifique et technique à sa quarante-troisième session, le Comité a arrêté le projet d’ordre du jour provisoire ci-après pour la quarante-quatrième session du Sous-Comité:

1. Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales.
2. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.
3. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l’exploration et les utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).
4. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l’environnement terrestre.
5. Questions à examiner au titre des plans de travail:
 - a) Débris spatiaux;
(Travaux pour 2007, conformément au plan de travail pluriannuel figurant au paragraphe 6 de l’annexe II du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-deuxième session (A/AC.105/848))
 - b) Utilisation de sources d’énergie nucléaires dans l’espace;
(Travaux pour 2007, conformément au plan de travail pluriannuel figurant au paragraphe 8 de l’annexe III du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-deuxième session (A/AC.105/848))
 - c) Objets géocroiseurs;
(Travaux pour 2007, conformément au plan de travail pluriannuel figurant au paragraphe 20 de l’annexe I du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-deuxième session (A/AC.105/848))
 - d) Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes;
(Travaux pour 2007, conformément au plan de travail pluriannuel figurant au paragraphe 15 de l’annexe II du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante et unième session (A/AC.105/823))
 - e) Année héliophysique internationale 2007.
(Travaux pour 2007, conformément au plan de travail pluriannuel figurant au paragraphe 22 de l’annexe I du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-deuxième session (A/AC.105/848))

6. Thème de discussion distinct: Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement.
 7. Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-cinquième session du Sous-Comité scientifique et technique, avec indication des questions à examiner en tant que thèmes de discussion distincts ou dans le cadre de plans de travail pluriannuels.
 8. Rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.
86. Le Comité a fait sienne la recommandation tendant à ce que le Sous-Comité convoque de nouveau le Groupe de travail plénier et le Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace et établisse un groupe de travail sur les objets géocroiseurs pour examiner, conformément au plan de travail adopté, ce point pendant un an (A/AC.105/869, annexe I, par. 22 et 23).